

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

À JOUR AU 19 FEVRIER 2019

1 IDENTIFICATION

Adopteunto.com, marque commercial de la SAS Chazil Développement au capital de 10 000 € - n° d'identification 822 931 283 au RCS de Bordeaux - siège social 11, Allée James Watt - 33700 MERIGNAC - n° TVA intracommunautaire FR 10822931283 - représentée par Arnaud Escabasse en qualité de Président (ci-après le "PRESTATAIRE") est propriétaire de la Plateforme internet accessible à l'URL <https://www.adopteunto.com> (ci-après la « PLATEFORME »)

Le Site est hébergé par Virtuaal (ci-après l'Hébergeur).

Le détail des prestations offertes par l'Hébergeur sur son DataCenter peuvent être demandées par le Client au Prestataire.

La sauvegarde des données du Client est journalière.

Horaires de l'assistance (support) au profit de l'Administrateur : entre 9h30 heures et 17 heures 30, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés en France.

Avant toute utilisation de le Plateforme, le Client doit s'assurer qu'il dispose des moyens techniques et informatiques lui permettant de les utiliser et que son navigateur permet un accès sécurisé. Le client doit également s'assurer que la configuration informatique de son matériel/équipement est en bon état et ne contient pas de virus.

2 DÉFINITIONS

En plus des termes définis en tant que de besoin dans le Contrat, les termes dont la première lettre figure en majuscule ont, dans le Contrat, le sens qui leur est attribué ci-dessous.

Bug

Désigne toute anomalie de fonctionnement du Service liée spécifiquement à un problème affectant la Plateforme. Est réputé "**Bloquant**" un Bug qui empêche totalement l'utilisation de la Plateforme par le CLIENT. Est réputé "**Majeur**" un Bug qui dégrade ou restreint substantiellement les performances et/ou une ou plusieurs fonctionnalités de la Plateforme.

Contrat

Désigne l'ensemble des stipulations énoncées dans les présentes CGV, ainsi que tout avenant qui viendrait les compléter, les modifier ou s'y substituer, étant précisé que le préambule et les annexes en font partie intégrante.

Plateforme

Désigne la Plateforme dont les principales fonctionnalités sont décrites à l'article "Principales fonctionnalités de la Plateforme" (ainsi que les différents modules le composant le cas échéant) et qui permet au Prestataire de rendre le Service au profit du Client qui se connecte à la Plateforme. Est compris dans la Plateforme le back office (module "admin" notamment).

Maintenance

Désigne le service de maintenance corrective de la Plateforme et d'assistance/support à utilisation de la Plateforme. Le montant de cette prestation est compris dans celui de la Redevance. Les engagements du Prestataire au titre de la Maintenance sont limitativement définis à l'article "Maintenance - Assistance/Support - Hébergement".

Redevance

Désigne la somme due par le Client au Prestataire en contrepartie du droit de bénéficier du Service, hors prestations additionnelles identifiées comme telles lors de la passation de la commande sur le Site. La redevance peut évoluer en cas d'ajouts d'agence et/ou d'utilisateur. La Redevance est facturable et payable dans les conditions précisées ci-dessous et au moment de la Commande.

Service

Désigne le droit pour le CLIENT, pour la durée du Contrat, (i) d'utiliser la Plateforme, (ii) les prestations de Maintenance décrites à l'article "Maintenance - Assistance/Support - Hébergement", (iii) les prestations d'hébergement de la Plateforme décrites à l'article "Maintenance - Assistance/Support - Hébergement", ainsi que (iv) les prestations de stockage, d'hébergement et de sauvegarde des données du CLIENT. Les prestations comprises dans le Service forment un tout indivisible pour LE PRESTATAIRE. La liste des prestations composant le Service, avec les niveaux de service et la liste des fonctionnalités de la Plateforme, décrivent les qualités essentielles du Service rendu par LE PRESTATAIRE.

Utilisateurs

Désigne toute personne physique, salarié, prestataire de services ou mandataire du CLIENT, autorisée par le CLIENT à bénéficier du Service pour les besoins internes du réseau du CLIENT. Le contrôle d'accès au Service est assuré par le CLIENT, via le module "admin" grâce auquel le CLIENT détermine seul l'ouverture des droits et des habilitations de chaque Utilisateurs. Le nombre maximum d'utilisateurs est fixé au moment de la passation de la Commande. Il appartient au CLIENT d'assurer la formation des Utilisateurs préalablement à l'utilisation du Service en production.

3 OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « **CGV** » ou « **Contrat** ») ont pour objet de définir les termes et conditions applicables à l'accès à la Plateforme et aux Services souscrits en ligne par le Client.

Le CLIENT souhaite pouvoir utiliser la Plateforme exclusivement pour les besoins internes de son agence de voyage et, de manière générale, bénéficier des services proposés par le Prestataire dans les conditions qui suivent.

Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV avant la passation de sa Commande.

La validation de la Commande vaut donc acceptation de ces CGV. Celles-ci sont régulièrement mises à jour, les CGV applicables sont celles en vigueur sur le Site à la date de passation de la Commande puis au jour de chaque reconduction. Le Client sera tenu informé des modifications relatives aux CGV par tous moyens.

Le fait que le Prestataire ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque disposition desdites CGV.

Le Client ne pourra céder tout ou partie des droits et obligations résultant des présentes sans l'accord écrit et préalable du Prestataire. Il est précisé que pour la bonne exécution des présentes, le Client s'engage à notifier au Prestataire dans les plus brefs délais le changement de son adresse de correspondance (mail ou boîte postale). Le Prestataire ne sera en aucun cas responsable des conséquences du défaut de notification de cette information par le Client.

4 INFORMATIONS

En qualité de prestataire professionnel, Adopteunto.com s'engage à assurer un devoir d'information vis-à-vis du Client tout au long de l'exécution du Contrat.

Le Prestataire attire l'attention du Client sur le fait que le Service proposé est un service standard. Il appartient dès lors au Client, préalablement à l'acceptation des CGV s'il le souhaite, (i) de définir précisément ses besoins, (ii) de vérifier que le Service correspond à la définition de ses besoins et (iii) que le Service est dimensionné dans une mesure qui lui permette de remplir ses objectifs professionnels ou personnels propres, que le Prestataire ne saurait connaître. À défaut pour le Client d'avoir remis au Prestataire une expression écrite et détaillée de ses besoins, le Client reconnaît que la proposition commerciale du Prestataire vaudra expression de ses besoins.

Afin de garantir un bon fonctionnement de la Plateforme, il est précisé que cette dernière est optimisée pour les dernières versions des navigateurs, Google Chrome, Firefox, Safari, Edge ; ayant la fonctionnalité Javascript activée et dans les versions prenant en compte HTML5. Le Client est par ailleurs informé que l'affichage est optimisé pour les CSS3.

Le Client doit se connecter à Internet pour bénéficier des Services. Il doit donc disposer d'un accès à Internet, et du matériel nécessaire, notamment d'un ordinateur, d'un modem ou de tout autre outil de connexion permettant de se connecter à Internet.

Le Client déclare avoir pris connaissance des caractéristiques et des limites d'Internet décrites ci-dessous :

- les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que d'une fiabilité technique relative, celles-ci circulant sur des réseaux hétérogènes aux caractéristiques et capacités techniques diverses, de ce fait nul ne peut garantir le bon fonctionnement d'Internet ;
- le Prestataire a pris, dans le respect de son obligation de moyen, d'importantes mesures de sécurisation de l'accès à la Plateforme, mesures conformes au meilleur état de l'art à la date de conclusion des présentes, mais que les données circulant sur Internet peuvent faire l'objet de détournements, et qu'ainsi la communication de mots de passe, codes confidentiels, et plus généralement, de toute information à caractère sensible est effectuée par le Partenaire à ses risques et périls ;
- il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur ses serveurs de la contamination par des virus comme de tentatives d'intrusion dans son système informatique par des tiers.

En conséquence de ce qui précède, et en parfaite connaissance des caractéristiques d'Internet, le Client renonce à engager la responsabilité du Prestataire concernant un ou plusieurs des faits ou événements mentionnés ci-dessus, sauf inexécution par le Prestataire de ses obligations de moyens.

Tous les coûts nécessaires à l'équipement et à la connexion à l'Internet et à l'utilisation des Services sont à l'entière charge du Client.

Le Client reconnaît avoir été suffisamment informé par le Prestataire quant aux conditions informatiques requises pour accéder aux Services.

5 DESCRIPTION DES SERVICES

Le Prestataire a conçu et développé une Plateforme (la "**Plateforme**"), accessible en ligne, qui permet à ses clients, agence de voyage ou réseau d'agences de voyage, d'accéder aux offres des Tour-Opérateurs, d'effectuer une comparaison des prix, et de réserver en ligne sur le site des Tours Opérateurs par le biais d'un lien intégré à la Plateforme.

La Plateforme propose ainsi au client (ci-après « le Client ») différents services (ci-après les « Services ») dont :

- Moteur de recherche permettant d'accéder aux offres de séjours (Hôtel+Transfert+Vol), Hôtels, Circuits et Auto-tours proposées par les Tour-Opérateurs référencés par la Plateforme ;
- La recherche est enrichie de données spécifiques traitées par le Prestataire et qui viennent compléter les offres proposées par les Tour-Opérateurs ;
- Comparateur de prix des différentes propositions ;
- Possibilités d'accès rapide et si possible ciblé, vers le site Internet du Tour-Opérateur qui propose l'offre choisie (sous réserve que le site internet du Tour-Opérateur propose un accès Single Signe One (SSO) et que le Client saisisse ses codes d'accès pour se connecter directement chez le Tour-Opérateur) ;
- Editions de documents.

6 LIMITES STRICTES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME ET DU SERVICE

6.1 Le Service comprend le droit d'utiliser la Plateforme seulement pendant la durée du Contrat définie ci-dessous, de manière non exclusive et non transférable, et ne peut faire l'objet d'une sous-licence, d'une cession, d'un transfert ou d'une mise à disposition d'un tiers, à titre gratuit ou onéreux, selon quelque modalité pratique ou juridique que ce soit. Le Service et la Plateforme peuvent être utilisés :

- (i) seulement en accès distant, dans le respect des règles d'identification et d'affectation des droits (les "**Identifiants**") du CLIENT qui seul décide des Utilisateurs qu'il autorise à utiliser le Service via le module "admin" et dans les limites définies au moment de la commande (abonnement de base : 4 utilisateurs par abonnement et par agence, au-delà, un abonnement supplémentaire est nécessaire).
- (ii) seulement à des fins professionnelles.

6.2 Toute tentative du CLIENT de modifier les conditions d'utilisation de la Plateforme, ou toute utilisation de la Plateforme dans des conditions non prévues au Contrat, sans l'accord préalable et écrit du PRESTATAIRE, est réputée constituer une inexécution suffisamment grave de la part du CLIENT et entraîne le droit pour LE PRESTATAIRE de suspendre le Service immédiatement et de plein droit sans préavis ni formalité d'aucune sorte et/ou de résilier le Service dans les conditions de l'article "Résiliation".

6.3 Les Identifiants des Utilisateurs sont personnels et confidentiels, sous la responsabilité du CLIENT. Ils ne peuvent être changés que sur demande du CLIENT ou à l'initiative du PRESTATAIRE sous réserve d'en informer préalablement le CLIENT. Le CLIENT s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour conserver secrets les Identifiants de ses Utilisateurs et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. Le CLIENT est seul responsable de l'utilisation des Identifiants dont il assure la gestion grâce au module "admin" accessible en ligne. Le PRESTATAIRE s'assurera qu'aucune personne non expressément habilitée par ses soins n'ait accès au Service. De manière générale, le CLIENT assume la responsabilité de la sécurité physique et logique des terminaux individuels d'accès au Service. Dans l'hypothèse où le CLIENT aurait connaissance qu'une personne non habilitée aurait accès au Service, le CLIENT s'engage à en informer le PRESTATAIRE sans délai. En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants, le CLIENT utilisera la procédure mise en place par le PRESTATAIRE et accessible via le module "admin" lui permettant de récupérer ses Identifiants ou d'en créer de nouveaux.

6.4 Le présent Contrat ne confère aucun droit de propriété sur les Services. La mise à disposition temporaire des Services ne saurait être analysée comme la cession d'un quelconque droit de propriété intellectuelle au CLIENT.

Le CLIENT s'engage à n'utiliser la Plateforme que conformément à ses besoins. La présente licence n'est concédée que dans le seul et unique but de permettre au CLIENT l'utilisation des Services à l'exclusion de toute autre finalité conformément à leur destination.

Le CLIENT est autorisé à mettre les Services à disposition des agences de son réseau, les Utilisateurs, dont il se porte-fort du respect du présent contrat.

Le CLIENT s'interdit strictement toute autre utilisation en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, décompilation sans que cette liste ne soit limitative. De manière générale le CLIENT s'interdit d'intervenir ou de faire intervenir un tiers sur la Plateforme pour d'autres finalités qu'une utilisation normale des Services. La maintenance est assurée par le PRESTATAIRE uniquement.

Le CLIENT s'interdit par ailleurs de reproduire tout élément de la Plateforme ou toute documentation la concernant, par quelque moyen, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit. Les données présentes sur la Plateforme ne peuvent être ni commercialisées, ni stockées ni archivées sur quelque support que ce soit.

Une fois sur le site des Tour-Opérateurs, le Client s'engage à en respecter les conditions générales.

7 PERIODE D'ESSAI - TEST - RECETTE ET PARAMETRAGE

7.1 Le CLIENT a bénéficié de quinze (15) jours de test avec les pleines fonctionnalités de la Plateforme pendant cette période. Néanmoins, un onglet regroupant les descriptifs de tous les pays sera accessible uniquement en mode abonné.

7.2 Si le CLIENT ne confirme pas son abonnement pendant ou à l'issue de cette période de test en réglant la redevance annuelle (par paiement total ou en 3 fois ou par inscription à la mensualisation), le contrat n'est pas conclu, les accès seront clôturés et les données du client détruites.

7.3 Si le CLIENT confirme son abonnement et règle la redevance annuelle (par paiement total, en 3 fois ou par inscription à la mensualisation), la période de test est validée et le Client reconnaît que le Service répond à son besoin et qu'il a été suffisamment informé.

8 TAUX DE DISPONIBILITE DU SERVICE

8.1 À compter de la fin de la phase de test et pendant la durée du Contrat, le Prestataire garantit, dans le cadre d'une obligation de résultat, un taux de disponibilité du Service de quatre-vingt-dix-neuf virgule sept (99,7) % par an.

8.2 De convention expresse, le taux de disponibilité ne tient pas compte (i) des éventuelles interruptions de fonctionnement de l'Internet dont LE PRESTATAIRE ne peut en aucune manière être responsable, ni (ii) des éventuelles opérations de maintenance programmée de la Plateforme dans la limite d'une durée maximum totale de vingt-quatre (24) heures par an dont le Client est informé par le PRESTATAIRE avec au moins dix (10) jours de préavis.

8.3 La durée de l'indisponibilité du Service du fait de la correction des Bugs Bloquants ou Majeurs de la Plateforme, hors opérations de maintenance programmée, n'est pas prise en compte dans le calcul du taux de disponibilité du Service.

8.4 Le PRESTATAIRE rappelle au CLIENT que la fourniture d'une liaison entre la Plateforme et le système d'information du CLIENT ne figure pas dans le Service et qu'il appartient au CLIENT de disposer d'une connexion à un réseau de communication qui lui permette effectivement de recevoir des données de la Plateforme et de lui en transmettre.

8.5 LE PRESTATAIRE RAPPELLE AU CLIENT QUE L'INTERNET, QUI PERMET AU PRESTATAIRE DE RENDRE LE SERVICE, EST UN RESEAU OUVERT ET INFORMEL, CONSTITUE PAR L'INTERCONNEXION A L'ECHELLE INTERNATIONALE DE RESEAUX INFORMATIQUES UTILISANT LA NORME TCP/IP, SANS QU'IL N'Y AIT OBLIGATION DE FOURNITURE OU DE QUALITE DE FOURNITURE ENTRE OPERATEURS DE CES RESEAUX. EN CONSEQUENCE, LE PRESTATAIRE NE PEUT GARANTIR UNE DISPONIBILITE DU SERVICE QUI TIENNE COMPTE DU FONCTIONNEMENT DE L'INTERNET, NI QUE L'UTILISATION DU SERVICE SERA ININTERROMPUE.

8.6 Le CLIENT reconnaît que (i) la description du Service, (ii) la liste des fonctionnalités de la Plateforme et (iii) le taux de disponibilité du Service décrit au présent article rendent ensemble le Service du Prestataire d'une qualité conforme aux attentes légitimes du CLIENT et du Prestataire, en considération de la nature des prestations, des usages et du montant de la contrepartie que le Client s'engage à payer pour bénéficier des prestations formant ensemble et de manière indivisible le Service.

9 GARANTIES RELATIVES AU SERVICE ET AU LOGICIEL

9.1 LE PRESTATAIRE garantit (i) que la Plateforme est originale, (ii) être titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur la Plateforme, sous réserve des éventuels modules de la Plateforme qui bénéficieraient d'une licence de type "Open Source" ou disposer du droit de concéder une licence d'utilisation au CLIENT sur les éventuels modules additionnels de la Plateforme choisis par le Client et intégrés dans le Service, dont les droits de propriété intellectuelle sont détenus par un tiers qui en aurait concédé l'usage au PRESTATAIRE de manière à ce que ce dernier puisse valablement à son tour en concéder l'usage au CLIENT dans les conditions figurant au CGU.

9.2 Pendant la Durée de la Période de Test, le Prestataire ne garantit pas le Client contre une action ou procédure au motif d'une éventuelle atteinte par la Plateforme aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers, sur le territoire de l'Union Européenne. Le CLIENT devra assurer sa propre défense en cas d'action pénale.

9.3 Le Prestataire n'est en rien responsable des contenus rendus accessibles par des liens hypertextes menant vers des sites tiers. Si les liens mènent vers des sites illégaux ou ayant du contenu non adapté, le CLIENT doit en avertir le Prestataire sans délais. Le Prestataire n'est pas non plus responsable des informations transmises par le Tour-Opérateurs, ni concernant les billets d'avion ou la météo.

10 PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le CLIENT est seul responsable du traitement des données

10.1 Le CLIENT est seul propriétaire des données, notamment personnelles, qui sont traitées grâce au Service. En cas de résiliation du Contrat, quelle qu'en soit la cause, les données, notamment personnelles, du CLIENT lui seront intégralement restituées ainsi qu'il est dit à l'article 16.4 "Réversibilité et restitution des données du CLIENT". L'ensemble des droits des personnes concernées (droit d'accès, de rectification, etc.) doivent être exercés par ces personnes directement auprès du CLIENT, LE PRESTATAIRE s'engageant à se conformer à toute instruction écrite de la part du CLIENT à cet égard.

10.2 Conformément à la législation européenne et française sur la protection des données personnelles, avant toute utilisation de la Plateforme ou du Service par le CLIENT et pendant toute la durée du Contrat, le Client garantit au Prestataire:

- (i) qu'il a collecté et qu'il traite les données personnelles de manière licite, loyale et transparente, pour des finalités déterminées, explicites et légitimes que le PRESTATAIRE ne saurait connaître et dont le CLIENT déclare avoir dûment informé les personnes concernées. En conséquence, les obligations de déclaration préalable liées au traitement de ses données personnelles auprès d'une autorité de contrôle sont à sa charge exclusive et le CLIENT garantit au PRESTATAIRE y avoir procédé;
- (ii) qu'il est seul responsable du traitement des données personnelles qu'il collecte, saisit ou traite à l'occasion de son utilisation du Service;
- (iii) qu'il détermine seul les finalités et les moyens du traitement de ses données personnelles opéré notamment par l'usage du Service. En conséquence, il appartient au CLIENT, préalablement à l'usage du Service, de vérifier que le traitement de données personnelles demandé au PRESTATAIRE est conforme à la finalité et aux moyens du traitement de données personnelles mis en œuvre par le CLIENT, de sorte que le Prestataire ne puisse voir sa responsabilité incriminée à ce titre, sur quelque fondement que ce soit. Dans le cas contraire, le CLIENT s'engage à relever et garantir le PRESTATAIRE, sans restriction ni réserve, de toute conséquence notamment pécuniaire mise à la charge du Prestataire.

Le Prestataire est sous-traitant du traitement des données personnelles du Client

10.3 Le PRESTATAIRE agit en qualité de sous-traitant du traitement des données personnelles du CLIENT au sens de l'article 28 du Règlement UE 2016/679 et de l'article 35 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. En conséquence, le PRESTATAIRE s'engage (i) à ne pas traiter les données du CLIENT autrement que dans les conditions du Contrat et (ii) à ne procéder à aucun autre traitement des données personnelles du CLIENT qui ne serait pas prévu dans le Contrat, sauf sur instruction écrite du CLIENT.

10.4 Le PRESTATAIRE rappelle au CLIENT que, en application de l'article 28.3 h) al.2 du Règlement UE 2016/679, toute nouvelle demande de traitement des données personnelles du CLIENT par le Prestataire, même sur instruction expresse du CLIENT, qui serait susceptible d'entraîner un non-respect de la GDPR, entraîne l'obligation pour le PRESTATAIRE d'en informer immédiatement le CLIENT. Le PRESTATAIRE se réserve le droit de refuser les instructions du CLIENT qui lui sembleraient illicites au sens des articles 82.2 et 82.3 du Règlement UE 2016/679. Un refus écrit et documenté du PRESTATAIRE dans ces circonstances ne saurait permettre au CLIENT de résilier le Contrat, sauf pour ce dernier à engager sa responsabilité à l'égard du PRESTATAIRE.

10.5 Les obligations du PRESTATAIRE, spécialement les prestations de la Plateforme, peuvent être exécutées par une autre société en sous-traitance. Le PRESTATAIRE demeure seul responsable à l'égard du CLIENT de la réalisation des prestations confiées à un sous-traitant et se porte-fort, du strict respect des dispositions du Contrat par le sous-traitant.

Sécurité et confidentialité des données personnelles

10.6 Le PRESTATAIRE ne traite techniquement les données du CLIENT que pour rendre le Service, à l'exclusion de tout autre usage, au profit du PRESTATAIRE ou de tiers. Conformément à la RGPD, les données personnelles sont stockées et traitées par le PRESTATAIRE (et son sous-traitant) sur des serveurs situés exclusivement sur le territoire de l'Union Européenne et ne font l'objet d'aucun transfert hors de l'Union Européenne.

10.7 Le PRESTATAIRE s'engage à assurer la sécurité et la protection de la confidentialité des données personnelles du CLIENT afin notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers non autorisés. Le détail des mesures techniques propres à assurer la sécurité et la confidentialité des données du CLIENT figure à l'article 17 "Maintenance - Assistance/Support - Hébergement". Le PRESTATAIRE s'engage à assurer, et à faire respecter par tout prestataire technique chargé de la mise en œuvre du Service, la plus stricte confidentialité et la plus stricte sécurité dans le processus de traitement, de stockage et de sauvegarde des données personnelles du CLIENT, conformément aux règles de l'art et selon une obligation de moyens.

10.8 Conformément à l'art.33.2 du Règlement UE 2016/679, le PRESTATAIRE s'engage à informer le CLIENT sans délai de toute "violation" de données personnelles (accès non autorisé, copie non autorisée, corruption des fichiers de données personnelles, etc.) dont il aurait connaissance, à charge pour le CLIENT d'en informer (i) l'autorité de contrôle dont il dépend, et (ii) quand cette violation "*est susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés*", les personnes concernées.

11 RESPONSABILITE ET ASSURANCE

11.1 Le PRESTATAIRE est responsable de la disponibilité de la Plateforme et de son fonctionnement.

11.2 Le PRESTATAIRE ne garantit pas le maintien de l'accès aux données de l'ensemble des Tour-Opérateurs accessibles lors de la signature du Contrat. La baisse du nombre de Tout Opérateurs dont les données sont accessibles via la Plateforme n'est pas un cas de résiliation du contrat ni d'engagement de la responsabilité du PRESTATAIRE. Par ailleurs, le PRESTATAIRE n'est en aucun cas responsable des informations transmises par les Tour-Opérateurs. Le CLIENT est informé que les informations sur les séjours et les vols sont transmises par divers opérateurs du tourisme tels que : Tour-Opérateurs, Hôteliers, Offices de tourisme, Centres Météo... Ces opérateurs sont seuls responsables des informations concernant les séjours et les vols. De la même façon, les réservations sont effectuées directement sur le site du Tour-Opérateurs, par un lien inséré sur la Plateforme. Le PRESTATAIRE n'est en aucun cas responsable de la réservation, du paiement de celle-ci, ni de la réalisation du séjour. **Il revient au CLIENT de vérifier auprès du Tour Opérateur l'exactitude des informations transmises.** Le PRESTATAIRE n'est en aucune manière non plus responsable des dommages indirects et/ou imprévisibles (perte de chiffre d'affaires, perte de clientèle,...) causés par une mauvaise exécution partielle ou totale du Service.

11.3 En tout état de cause, le montant total de la responsabilité pécuniaire du PRESTATAIRE est limité à hauteur du montant des Redevances payées par le CLIENT au titre des douze (12) derniers mois d'utilisation effective du Service payés par le CLIENT, sauf en cas (i) de dommage corporel, (ii) de faute lourde ou intentionnelle du PRESTATAIRE, auxquels cas le montant de la responsabilité pécuniaire du PRESTATAIRE sera illimité. Le CLIENT ne pourra mettre en cause la responsabilité du PRESTATAIRE que pendant un (1) an à compter de la survenance du manquement en cause.

11.4 Le PRESTATAIRE déclare être titulaire, auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, d'une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile exploitation et professionnelle pouvant lui incomber à raison de l'exécution du Contrat.

12 RESILIATION

12.1 Fin de la Période de Test sans abonnement / Réversibilité et restitution des données du Client

Le PRESTATAIRE s'engage à restituer gratuitement au CLIENT la totalité des données du CLIENT qui sont traitées par la Plateforme, sans en garder copie d'aucune sorte. Les données sont restituées au CLIENT dans un format standard du marché (.xls, .csv, etc.) qui ne nécessite pas l'usage de la Plateforme pour pouvoir être réutilisées. Aucune autre prestation ne sera assurée par le PRESTATAIRE au titre de la réversibilité, le PRESTATAIRE n'étant pas tenu d'assurer une quelconque continuité du service rendu grâce au Service.

13 MAINTENANCE - ASSISTANCE/SUPPORT – HEBERGEMENT

13.1 Assistance / support à l'utilisation du Service : Le PRESTATAIRE assure une assistance (support) relative à l'utilisation du Service en langue française, par messagerie électronique au profit de l'Administrateur seulement, aux horaires définis ci-dessus. Le montant de cette prestation est compris dans celui de la Redevance. L'Administrateur désigné par le CLIENT est par défaut le point de contact principal du CLIENT qui a la responsabilité du Service et qui centralise la communication entre le CLIENT et le PRESTATAIRE pour les aspects opérationnels du Service. Seul l'Administrateur a accès à la Maintenance.

13.2 Maintenance : correction des Bugs de la Plateforme

13.2.1 Le PRESTATAIRE fournit au CLIENT, par télémaintenance, message électronique, etc. les informations nécessaires pour lui permettre de tenter de résoudre à distance un Bug dès son Signalement. Une fois le Bug identifié et reproduit par le PRESTATAIRE, le PRESTATAIRE s'engage à installer au plus vite sur la Plateforme une correction des instructions de la Plateforme à l'origine du Bug. Pour ce faire, le PRESTATAIRE peut recourir à l'installation d'une solution temporaire de contournement, d'une mise à jour ou d'une nouvelle version de la Plateforme.

13.2.2 Le PRESTATAIRE s'engage à prendre en compte les demandes d'intervention du CLIENT au titre de la Maintenance dans les délais les plus courts. Dès l'enregistrement par le PRESTATAIRE d'une demande écrite d'intervention de l'Administrateur du CLIENT (le "**Signalement**" d'un Bug), le PRESTATAIRE s'engage à accuser réception de la demande dans les quatre (4) heures et à agir au plus vite afin de reproduire le Bug signalé. A compter de l'heure de reproduction du Bug par le PRESTATAIRE, le Service est réputé indisponible et la durée de cette indisponibilité n'est pas prise en compte dans le calcul de la disponibilité annuel du Service indiqué à l'article "Taux de disponibilité du Service".

13.2.3 De convention expresse entre les parties, le droit d'usage sur la Plateforme concédé par le Prestataire au CLIENT au titre du Service (et seulement pendant la durée du Contrat) constitue une mise à disposition de la Plateforme. A ce titre, le PRESTATAIRE ne peut garantir que la Plateforme fonctionnera sans aucune erreur. Les parties reconnaissent que l'état de la technique logicielle ne permet pas au PRESTATAIRE de garantir qu'il pourra corriger la totalité des éventuelles anomalies ou vices cachés susceptibles d'affecter la Plateforme. En signant le Contrat, le CLIENT reconnaît expressément accepter cet aléa, inhérent aux techniques de développement et de fonctionnement des logiciels, et de ce fait, renonce à ce titre à toute erreur relative à la qualité de la Plateforme ou du Service.

13.3 Mises à jour et nouvelles versions : Les mises à jour et/ou nouvelles versions de la Plateforme sont fournies au CLIENT, installées et mises en production sur la Plateforme par le Prestataire, sans intervention du Client, selon une périodicité dont le PRESTATAIRE reste seul juge. Les conditions du Contrat, notamment le droit d'utilisation de la Plateforme concédé au CLIENT, s'appliquent à toute mise à jour ou nouvelle version installée par le PRESTATAIRE sur la Plateforme. Dans le cadre de l'évolution de son Logiciel, le PRESTATAIRE se réserve librement le droit de faire évoluer les fonctionnalités, sans régression du taux de disponibilité défini à l'article "Taux de disponibilité du Service" et sans retrait des fonctionnalités de la Plateforme décrites à l'article "Principales fonctionnalités de la Plateforme".

13.4 Limites de la Maintenance de la Plateforme : Pour bénéficier de la Maintenance, l'Administrateur du Client est tenu de :

- (i) effectuer au plus vite au PRESTATAIRE le Signalement de tout éventuel Bug et transmettre sans délai au PRESTATAIRE toute information nécessaire ou utile pour identifier ledit Bug ;
- (ii) rendre l'Administrateur pleinement disponible à l'égard du PRESTATAIRE, et permettre au PRESTATAIRE de se mettre en relation avec tout utilisateur susceptible de lui fournir toute information utile sur le Bug signalé.

13.5 Sécurité physique et logique de la Plateforme : Les accès réseau à la Plateforme sont hautement contrôlés (audit et détection d'intrusion, audit de vulnérabilité, etc.). L'infrastructure physique de la Plateforme est sécurisée à différents niveaux :

- (i) site géographique d'accès à la Plateforme gardé et surveillé 24h/24 ;
- (ii) accès au site sécurisé ;
- (iii) sécurisation électrique de la Plateforme ;
- (iv) protection anti-incendie des locaux abritant la Plateforme ;
- (v) pas d'accès physique à la Plateforme, sauf au profit de l'administrateur système et du PRESTATAIRE.

13.6 Sécurité logique des données du CLIENT : Les données du CLIENT sont protégées :

- (i) chaque domaine de la Plateforme est cloisonné, l'Administrateur n'accède qu'à ses données.
- (ii) accès personnel des Utilisateurs authentifié par login + password.
- (iii) chiffrement des données stockées sur la Plateforme.

14 DISPOSITIONS GENERALES

14.1 Utilisation du nom du Client à titre de référence

Le CLIENT autorise expressément le PRESTATAIRE à utiliser les nom / logo / marques du Client, dans le strict respect de la charte graphique du CLIENT, seulement à titre de référence commerciale (liste des références client du PRESTATAIRE et annonces publiques sur les réseaux sociaux professionnels du Prestataire), à l'exclusion de tout autre usage qui devra faire l'objet d'une autorisation préalable par le CLIENT.

14.2 Notification et computation des délais

Toute notification (mise en demeure, compte rendu, approbation ou consentement) requise ou nécessaire en application des CDU devra être faite par écrit et sera réputé valablement donnée si (i) remise en main propre au destinataire contre signature de deux (2) exemplaires originaux (dont un (1) pour le destinataire) ou (ii) adressée par lettre recommandée avec demande d'actus de réception à l'autre partie ou (iii) par un service de courrier exprès contre signature d'un récépissé de remise. Sauf disposition particulière dans un article des CGU, les délais sont comptés par jour calendaire, une semaine comptant six (6) jours ouvrables et cinq (5) jours ouvrés. Tout délai compté à partir d'une notification court à compter de la première tentative de remise au destinataire, le cachet de la Poste faisant foi, ainsi que le récépissé du service de courrier exprès et la date manuscrite sur la lettre remise en main propre. Si une mesure doit être prise ou une notification doit être faite à une date ou date limite particulière et que cette date ne soit pas un jour ouvré, la mesure ou notification en question pourra être reportée au jour ouvré suivant.

15 LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les Conditions Générales d'Utilisation sont soumises au droit français, tant pour les règles de forme que pour les règles de fond. A DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE LES PARTIES POUR TOUT DIFFEREND RELATIF A L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA TERMINAISON DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION, conformément à l'article 48 du Code de procédure civile et seulement pour le cas où le CLIENT serait une société commerciale, IL EST FAIT EXPRESSEMENT ATTRIBUTION DE COMPETENCE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX, MÊME POUR LES PROCEDURES DE REFERE, sauf compétence matérielle ou territoriale d'attribution à laquelle il ne serait pas possible de déroger contractuellement.

LES PARTIES S'ENGAGENT A PROCEDER A UNE TENTATIVE DE CONCILIATION AVANT TOUT RECOURS AU JUGE.